



Pour la cité humaine, les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975 - 7, Rue Major Martin – 69001 LYON

www.pietons69.e-monsite.com

Lyon, le 26 février 2026

Rédacteur : Y. Gascoin

<yves.gascoin@club-internet.fr>

M. Valentin Lugenstrass

<valentin.lungenstrass@mairie-lyon.fr>

Objet : Passage Anne Péjot (Lyon, 2°)

Monsieur l'Adjoint,

Nous ne sommes pas satisfaits de la réponse négative, N° PMDXGDMW, apportée à notre signalement relatif à la signalisation inappropriée de l'entrée de ce passage, coté Place des Archives.

La signalisation est celle d'une rue ordinaire, ouverte à tous les modes (voir photo, ci-dessous). En effet, les deux principaux panneaux en haut sont routiers. De plus, le panneau "Fin de zone de rencontre", n'est pas très indiqué ici. Il renforce encore la notion de rue ordinaire, demandant aux piétons de rejoindre maintenant le trottoir, alors qu'on leur offre la moitié de la largeur entre murs ! Enfin, le panneau spécial et non réglementaire "Cyclistes serrez à droite lors du passage des pompiers" est-il bien nécessaire ? Ce n'est que l'obligation générale du Code de la Route que tous les conducteurs pratiquent spontanément, sans qu'ils aient besoin d'un panneau spécial pour "leur tenir la main" !

Il s'agit au contraire d'une voie particulière, ouverte exclusivement aux piétons et aux cyclistes, donc éligible au statut de "voie verte".

D'ailleurs elle a été dans ce sens judicieusement dénommée "Passage" et non pas "Rue".

Cette voie constitue en quelque sorte l'appendice Sud des Rues de la République et Victor Hugo (statut "Aire piétonne") qui constituent la colonne vertébrale, désormais totalement piétonnisée, du Centre-ville.

Sa gestation a été longue et compliquée mais le résultat est satisfaisant. La signalétique interne est d'ailleurs exemplaire.

Ce passage constitue la première "percée", relativement fonctionnelle, du lourd barrage infligé aux piétons depuis si longtemps par la voie ferrée, puis renforcé par le colossal Centre d'Echanges inapproprié, malheureusement construit sur une belle et large promenade, au temps de "la voiture reine".

Donc vous l'aurez compris, nous demandons une remise en ordre de la signalisation, conforme à l'usage permanent de passage.

Le fait que les véhicules de secours y soient exceptionnellement admis, comme partout, ne choquera personne. C'est un usage rare qui ne doit pas occulter l'usage permanent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Adjoint, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Yves Gascoin, Administrateur

Voir Photo page 2

